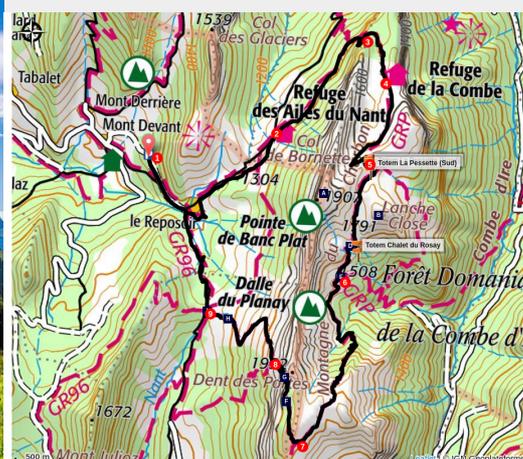


GRP® Tour de Banc Plat

Secteur Grand Chambéry - Bellecombe-en-Bauges



Le col de la Cochette et la montagne du Charbon (GCAT)



Ce tour de deux jours est décrit depuis le parking du Petit Reposoir, au-dessus de Bellecombe-en-Bauges. Il permet de réaliser en option l'ascension des sommets du Trélod ou de Banc Plat.

L'itinéraire traverse en partie la Réserve Nationale de Chasse et faune Sauvage des Bauges, un espace protégé, territoire de recherche sur la faune sauvage.
Merci de respecter la réglementation en vigueur.

Infos pratiques

Pratique : Itinérance pédestre

Durée : 2 jours

Longueur : 17.5 km

Dénivelé positif : 1105 m

Difficulté : Intermédiaire

Type : Boucle

Thèmes : Faune, Flore, Géologie, Pastoralisme, Point de vue, Refuge, Sommet et col

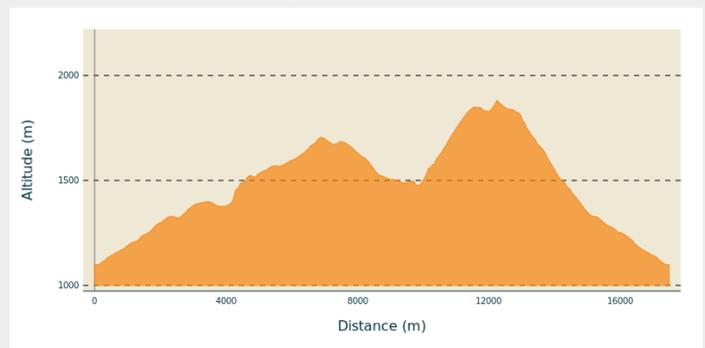
Itinéraire

Départ : Parking du Petit Reposoir-
Bellecombe-en-Bauges

Arrivée : Parking du Petit Reposoir-
Bellecombe-en-Bauges

Communes : 1. Bellecombe-en-Bauges
2. Doussard
3. Chevaline
4. Doucy-en-Bauges

Profil altimétrique



Altitude min 1097 m Altitude max 1882 m

1 - Du parking du Petit Reposoir, suivre la route forestière jusqu'au Col de Bornette et le chalet des Ailes du Nant (**2**)

Puis par un sentier, traverser la forêt pour rejoindre le croisement Sous la Roche Alt. 1380 m.

3 - Par le passage Sous Roche, vous pourrez admirer le lac d'Annecy avant d'entrer dans l'alpage de la Combe.

4 - Traverser l'alpage pour rejoindre le refuge. Du Chalet de la Combe, prendre la direction plein sud pour accéder au collet des Platières (Totem "*La Pessette*")(**5**)

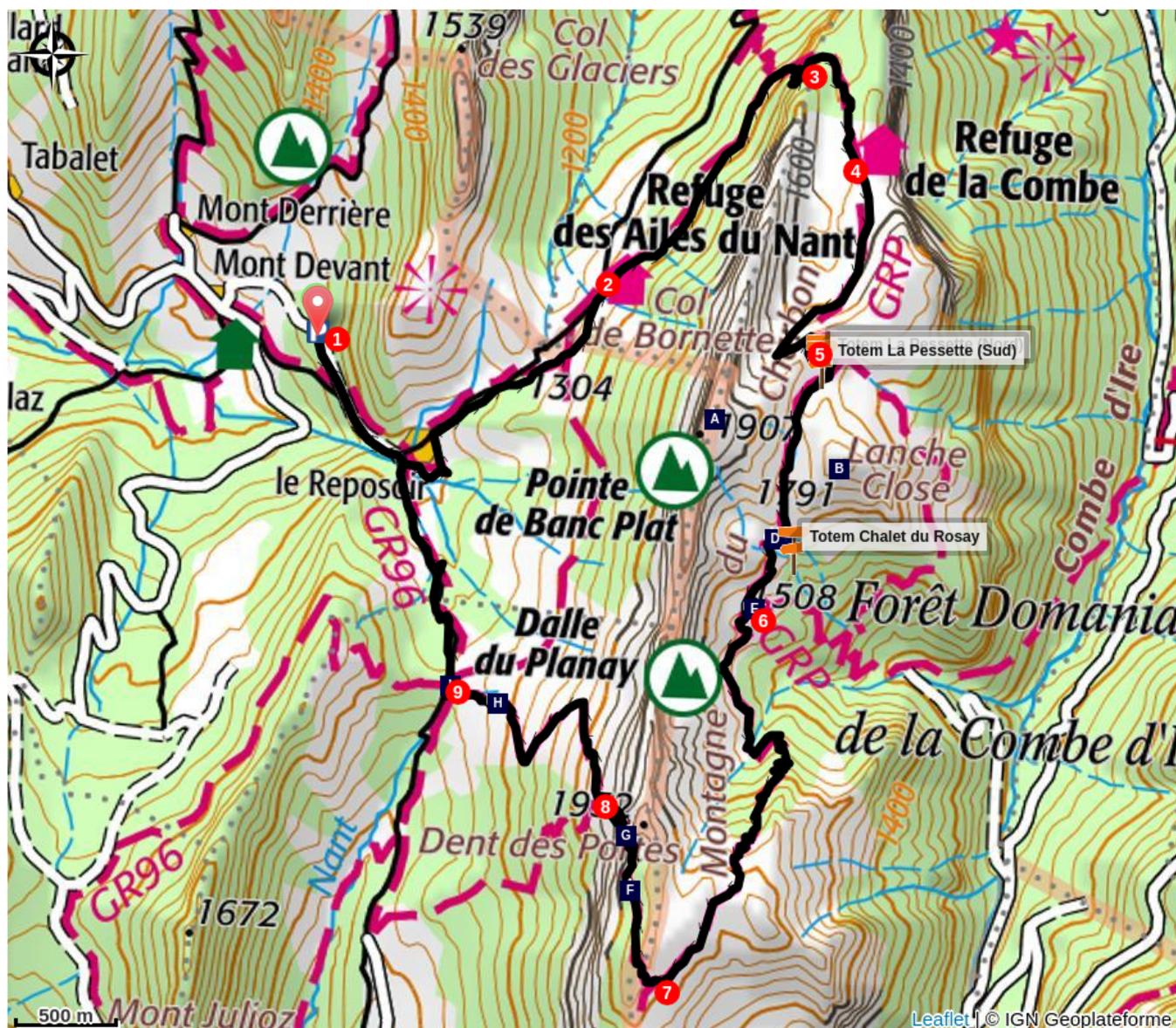
De là vous pouvez accéder à la Pointe de Banc Plat en 40mn. Puis toujours par la piste, vous rejoindrez l'alpage du Rosay et celui du Planay (**6**). Poursuivre par un sentier ascendant sur 3.5kms. Vous entrez dans la réserve et la zone de recherche du Charbonnet. Veillez à respecter la réglementation en vigueur.

7 - vous gagnerez le Chalet du Charbonnet en 1h40 ou il vous sera possible de tenter l'ascension du mont Trélod Alt. 2181m. Comptez 1h20 pour le sommet.

Remonter jusqu'au collet plein Ouest et basculer de l'autre cote au milieu d'une prairie d'altitude jusqu'à la Dent des Portes. Vous passerez alors en contre bas de celle-ci pour rejoindre le point 1680m, "*Sous la Dent des Portes*".

8 - Bifurquer alors à droite pour rejoindre le Chalet du Golet puis le Golet de Doucy(**9**). le Parking du Petit Reposoir est à 45mn.

Sur votre chemin...



- Point de vue depuis la pointe de Banc Plat (A)
- Chalets du Rosay (C)
- Chalets du Planay (E)
- Entrée dans la RNCFS des Bauges (G)
- le Golet de Doucy (I)

- Montagne du Charbon et sommet de Lanche Close (B)
- La marmotte (D)
- Anémone des Alpes (F)
- Les chalets de grande montagne (H)

Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Accès routier

Dans la commune de Bellecombe-en-Bauges prendre la direction de Mont Devant, puis aller jusqu'au parking du Petit Reposoir.

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Zone de Recherche de Charbonnet

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

ZR

Charbonnet **Tétras lyre - hiver**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.

info@parcdesbauges.com

04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal pour le Tétras-lyre.

Participez à sa préservation et adoptez l'attitude « Be Part of the Mountain », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.

www.bepartofthemountain.org/fr/

www.parcdesbauges.com/fr/bpm

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.

info@parcdesbauges.com

04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal pour le Tétras-lyre.

Participez à sa préservation et adoptez l'attitude « Be Part of the Mountain », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.

www.bepartofthemountain.org/fr/

www.parcdesbauges.com/fr/bpm

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.

info@parcdesbauges.com

04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal pour le Tétras-lyre.

Participez à sa préservation et adoptez l'attitude « Be Part of the Mountain », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.

www.bepartofthemountain.org/fr/

www.parcdesbauges.com/fr/bpm

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.

info@parcdesbauges.com

04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal pour le Tétras-lyre.

Participez à sa préservation et adoptez l'attitude « Be Part of the Mountain », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.

www.bepartofthemountain.org/fr/

www.parcdesbauges.com/fr/bpm

Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

La réglementation de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges a été actualisée à l'été 2018.

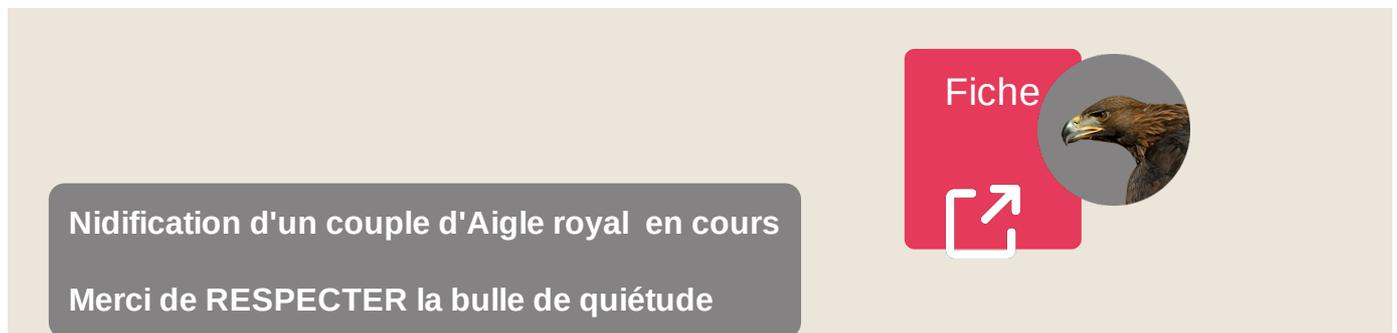
Sont notamment interdits :

- les chiens même tenus en laisse,
- le camping,
- les feux,
- les véhicules terrestres motorisés et non-motorisés,
- le survol à moins de 300 mètres,
- les appareils sonores et lumineux,
- le dérangement de la faune.

Pour connaître les exceptions et avoir plus d'informations, consulter l'arrêté interdépartemental complet, en cliquant sur 'En savoir plus' ci-dessous.

Aigle royal

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août



Nidification d'un couple d'Aigle royal en cours
Merci de RESPECTER la bulle de quiétude

Fiche 



Présence potentielle de chien de protection

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Audrey Stucker, Chargée de mission Agriculture et Pastoralisme pour le Parc, a.stucker@parcdesbauges.com

Présence potentielle de chiens protégeant les troupeaux de chèvres et moutons contre les prédateurs. Restez vigilant en dehors de cette zone, des chiens de protection peuvent aussi être présents.

Présence potentielle de chien de protection

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Audrey Stucker, Chargée de mission Agriculture et Pastoralisme pour le Parc, a.stucker@parcdesbauges.com

Présence potentielle de chiens protégeant les troupeaux de chèvres et moutons contre les prédateurs. Restez vigilant en dehors de cette zone, des chiens de protection peuvent aussi être présents.

Sur votre chemin...



Point de vue depuis la pointe de Banc Plat (A)

L'ascension à la pointe de Banc Plat, sommet relativement modeste en comparaison des 14 2000 des Bauges, offre néanmoins un très large panorama à 360° sur les massifs des Bauges et des Bornes, mais aussi sur le Mont Blanc. En regardant vers le nord-ouest, les courbes dentelées du Roc des Bœufs sont à portée de vue, tandis que le lac d'Annecy est bien visible un peu plus à l'est, surplombé par le sommet de la Tournette. D'autres sommets emblématiques sont également visibles depuis la pointe, comme le Colombier, la Dent de Rossane, le Margérian au sud-ouest, ou encore la pointe de l'Arcalod et la pointe de Chaurionde au sud-est.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



⚠ Montagne du Charbon et sommet de Lanche Close (B)

Partie septentrionale du chaînon du Trélod, la montagne du Charbon comporte quatre sommets avec la Dent des Portes (1932 m), la pointe de Banc Plat (1907 m), le Bonnet de Tirebras (1893 m) et Lanche Close (1791 m). L'itinéraire du Tour de Lanche Close permet d'observer ce sommet sous différents angles. L'entrée dans les alpages du Planay et du Rosay offre la possibilité de visualiser son versant ouest tandis que le retour depuis le chalet du Charbon en direction de « La Lanche » permet de percevoir nettement le flanc est de ce sommet. Souvent oublié au profit de la pointe de Banc Plat et de la Croix du Roy, ce sommet herbeux reste parfaitement accessible.

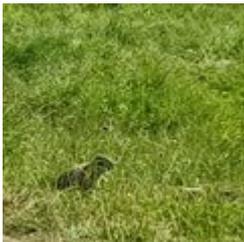
Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



Chalets du Rosay (C)

L'histoire qui gravite autour des chalets d'alpage du Planay et du Rosay témoigne des conflits de propriété qui peuvent s'exercer sur des espaces socio-économiques, ici les espaces agropastoraux. En effet, de nombreux contentieux se sont manifestés entre les habitants des communes avoisinantes (Lathuile, Chevaline et Doussard) pour définir le périmètre d'exploitation des alpages entre ces dernières, et ce dès 1760. A cette époque, un partage des alpages de la montagne du Charbon a attribué l'alpage du Planay à la commune de Lathuile, tandis que l'alpage du Rosay a été indivis entre Lathuile, Chevaline et Doussard. Après un long procès de 1772 à 1837, Chevaline reçut une partie de l'alpage du Rosay, l'autre étant destinée à Entrevernes. Par ailleurs, les hameaux d'Arnand, Le Villard, Vesonne et Mont-Bognon, propriétaires de l'alpage du Planay, se voient répartir un droit de propriété sur l'alpage du Rosay. Un « accord » sera trouvé en 1857, avec l'attribution d'une partie de l'alpage du Rosay par la commune de Chevaline aux quatre hameaux propriétaires de l'alpage du Planay, en échange de leur renoncement au droit de propriété. Les relations sont aujourd'hui apaisées entre ces différents protagonistes, et les alpages du Planay et du Rosay, regroupés dans l'Association Foncière Pastorale du Banc Plat, sont exploités par des génisses et des brebis. Il est d'ailleurs possible d'acheter des fromages aux chalets du Rosay.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



La marmotte (D)

Traditionnelle mascotte des Alpes, ce rongeur bien présent à la montagne du Charbon est connu pour sa longue période d'hibernation. Après s'être nourrie tout l'été afin de se concocter de belles couches de graisses, la marmotte creuse de longues galeries très ramifiées dans lesquelles elle peut hiberner jusqu'à 6 mois ! Si l'on ne voit pas de marmottes se prélasser au soleil sur les pierres, jouer ou encore en train de faire le guet, il suffira probablement de tendre l'oreille, pour les entendre siffler à l'approche d'un potentiel danger proche de leur terrier.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



Chalets du Planay (E)

L'histoire qui gravite autour des chalets d'alpage du Planay et du Rosay témoigne des conflits de propriété qui peuvent s'exercer sur des espaces socio-économiques, ici les espaces agropastoraux. En effet, de nombreux contentieux se sont manifestés entre les habitants des communes avoisinantes (Lathuile, Chevaline et Doussard) pour définir le périmètre d'exploitation des alpages entre ces dernières, et ce dès 1760. A cette époque, un partage des alpages de la montagne du Charbon a attribué l'alpage du Planay à la commune de Lathuile, tandis que l'alpage du Rosay a été indivis entre Lathuile, Chevaline et Doussard. Après un long procès de 1772 à 1837, Chevaline reçut une partie de l'alpage du Rosay, l'autre étant destinée à Entrevernes. Par ailleurs, les hameaux d'Arnand, Le Villard, Vesonne et Mont-Bognon, propriétaires de l'alpage du Planay, se voient répartir un droit de propriété sur l'alpage du Rosay. Un « accord » sera trouvé en 1857, avec l'attribution d'une partie de l'alpage du Rosay par la commune de Chevaline aux quatre hameaux propriétaires de l'alpage du Planay, en échange de leur renoncement au droit de propriété. Les relations sont aujourd'hui apaisées entre ces différents protagonistes, et les alpages du Planay et du Rosay, regroupés dans l'Association Foncière Pastorale du Banc Plat, sont exploités par des génisses et des brebis. Il est d'ailleurs possible d'acheter des fromages aux chalets du Rosay.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



Anémone des Alpes (F)

L'Anémone des Alpes (*Anemone alpina* L.) ou Pulsatille des Alpes (*Pulsatilla alpina* L.), est une plante vivace de la famille des Renonculacées. De nombreuses sous-espèces rendent leur identification délicate, notamment entre la Pulsatille mille-feuille (plante en fruit), l'Anémone ou Pulsatille souffrée (fleurs jaunes) présente sur des sols siliceux, et l'Anémone ou Pulsatille des Alpes (fleurs blanches) qui se développe sur des sols calcaires. Dans tous les cas, elles se répartissent dans des milieux de moyenne et de haute montagne entre 1 000 et 2 700 mètres d'altitude. Leur nom vient du grec « *anemos* » signifiant le vent en français, et a été attribué par le philosophe et botaniste grec Théophraste. Du fait de leur toxicité, il faut éviter d'avalier ou d'humer ces plantes.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



Entrée dans la RNCFS des Bauges (G)

La RNCFS (Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage) des Bauges a été créée en 1913 et fait aujourd'hui partie des dix réserves du même statut à l'échelle de la France. Elle est notamment connue pour son apport sur la connaissance du chamois. Cet espace particulier intègre une pluralité d'activités différentes, de la gestion cynégétique nécessaire au maintien de la biodiversité aux activités sportives de pleine nature, mais également des activités socio-économiques avec la présence d'exploitations pastorales, agricoles et forestières. L'intérêt étant de parvenir à un système de gestion durable, où l'ensemble de ces activités coexistent plutôt qu'elles ne se confrontent. Trois zones de recherche sont dédiées spécifiquement à l'étude des populations faunistiques, il est donc essentiel de respecter la réglementation en vigueur au sein de ces espaces indiquée par les panneaux (pas de véhicules motorisés, présence de chiens proscrite, bivouac interdit, etc.) et de rester sur les sentiers balisés.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



Les chalets de grande montagne (H)

Dans les milieux montagnards, l'activité pastorale et agricole est une composante économique et un moyen de subsistance essentiel pour les populations qui y vivent. Implantés dans les alpages, les différents types de chalets témoignent de leur fonction historique, dissociant ainsi les « chalets de petite montagne » et les « chalets de grande montagne ». Les chalets de grande montagne sont caractéristiques d'une exploitation de plus grande ampleur, où chaque employé s'attelle à une tâche particulière. L'exploitation peut être gérée par un particulier (gestion individuelle et privée) ou par une collectivité (gestion coopérative). Le cheptel associé est beaucoup plus important, pouvant s'élever à 100 individus avec une primauté souvent accordée aux vaches laitières. La localisation des bâtiments est plus éparse à l'échelle de l'exploitation, où chacun d'entre eux est associé à une fonction spécifique. Il est important de préciser que l'usage de ces chalets est aujourd'hui bien plus destiné à une pratique touristique de villégiature, qu'au maintien de l'activité pastorale. Dans le secteur, les chalets du Golet sont caractéristiques des chalets de grande montagne tout comme le chalet du Charbonnet situé plus au sud.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB

le Golet de Doucy (I)

Belle ambiance pastorale sur ce col situé entre Bellecombe et Doucy-en-Bauges, et dominé par la barre rocheuse de Banc Plat.